

Pénibilité, santé : obtenons des droits !

A l'initiative de deux associations de salariés, la Fnaht (Fédération Nationale des Handicapés du Travail) et l'Andeva (Associations de victimes de l'Amiante) qui appellent à participer à une manifestation nationale prévue à Paris le 13 octobre pour :

- **que justice soit rendue aux accidentés du travail et à ceux atteints de maladies professionnelles**
- **que soient améliorées les conditions de travail**
- **ne pas instaurer une double peine aux malades avec la franchise médicale.**

La Cgt soutient et participera à cette initiative et vous appelle à y participer : soyez nombreux.

La Cgt réclame que la réalité des conditions de travail soit connue et reconnue et, que les victimes du travail soient indemnisées par la prise en compte de la totalité des préjudices subis.

♦1) **La reconnaissance d'un droit à départ anticipé en retraite pour les salariés qui ont exercé des travaux pénibles et astreignants doit devenir effective.**

- un départ anticipé basé sur l'espérance de vie sans incapacité;

- une définition commune des critères d'appréciation de la pénibilité ;

- un droit proportionnel à la nature, à la durée, à la fréquence de l'exposition ;

- un dispositif d'identification, d'enregistrement et de reconnaissance des expositions ;

- un dispositif permettant de reconstituer les parcours professionnels effectués par les travailleurs concernés.

♦ 2) **Le développement de la prévention pour que l'homme et la femme au travail ne soient plus une variable d'ajustement.**

- de développer la prévention dans les entreprises pour supprimer les risques professionnels.

- d'instaurer un vrai droit d'expression des salariés et d'imposer le droit et la négociation sur l'organisation du travail ;

- de mettre en place un système de financement des accidents de travail et des maladies professionnelles qui incite les employeurs à la prévention.

♦ 3) **Enfin, La CGT s'oppose à la mise en place des franchises médicales. Outre, la déconstruction du système, le financement d'une politique de santé publique par les seuls malades remet en cause la solidarité et ne résout pas les besoins de financement.**

A l'Inrap

- Le **SGPA-CGT** s'inscrit pleinement dans cette action, la **santé au travail** étant une préoccupation majeure pour notre syndicat au vu de la **pénibilité** et de la **dangerosité** de notre travail.

La direction de l'**INRAP** fait tout son possible pour freiner toutes les négociations sur la santé des agents :

- réunions **annulées** du groupe de travail du CHSC « *impact de l'organisation du travail sur la santé des agents* » : **aucune proposition de la direction** au bout d'un an de réunion, **ni sur des mesures urgentes** (mécanisation, 75/25), **ni sur un calendrier, ni sur une politique de prévention.**

- **aucune politique concernant la médecine de prévention** : les agents sont suivis **au bon vouloir** des directions et des médecins de prévention (tous les ans, tous les 2 ans, tous les 5 ans, voire jamais...).

- **Aucune réponse** aux questions légitimes posées par les représentants CGT concernant ces dysfonctionnements.



octobre 2007

Le Droit des agents

Pénibilité, santé : obtenons des droits ! suite...

Encore à l'Inrap...

- la direction freine la mise en place de l'**indemnité pour travaux dangereux, insalubres ou salissants**. Elle multiplie les réunions **sans proposition concrète de décret contrairement à ses engagements** de mise en place avant la fin de l'année.

- le document unique d'évaluation des risques (DUER) : **le recensement des risques n'a toujours pas** commencé malgré l'adoption d'une méthodologie en mars 2007.

Toujours à l'Inrap...

- **pas d'application des instructions et des textes** réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

- **Aucune réunion des instances depuis 6 mois...** la liste est longue !!!

Pendant ce temps les agents continuent à travailler dans des conditions de travail déplorables, en flux tendu, mais la direction ne semble pas pressée de s'en préoccuper.

Le SGPA-CGT a envoyé un **questionnaire « santé au travail »** à tous les agents et cette enquête dévoile que beaucoup d'entre nous sont cassés par **la mauvaise organisation du travail à l'Inrap**.

Nous appelons en conséquence les agents à se mobiliser et à discuter en AG de ces questions. Quant au SGPA CGT, accompagnez-le dans sa mobilisation :

Pour défendre le droit à la santé, le refus de la franchise médicale, la réparation des accidents du travail, la reconnaissance des travaux pénibles,

**Manifestation le samedi 13 octobre à Paris
Place Vauban, à 13 h30**

En bref

Anti-social, tu perds ton sang froid !

Alors que l'établissement est traversé depuis plusieurs mois par un conflit social majeur, la direction de l'Inrap n'a pas d'autres idées que de ne pas réunir les instances représentatives du personnel pendant plus de six mois et demi ! Le referendum autorisait une reprise de ces « activités sociales » à partir du 1^{er} juillet. Sans doute aucun intérêt pour les génies du dialogue social de l'établissement. A titre d'exemple, la direction a mis à l'ordre du jour du CTP central la réorganisation de la DAF et de la DST. La CGT a demandé l'ouverture de négociations sur ce point avant passage pour examen en CTP du siège. Refus de la direction d'ouvrir des négociations et de mettre le point pour avis en CTP du Siège !!! Jusqu'où la direction, qui continue à sombrer dans le bovarysme, va-t-elle perdre les pédales ?

CTP spéciaux INRAP et CTP locaux des DRAC

Au printemps et sous la pression des personnels et de leurs représentants, le ministère s'était engagé à « fluidifier » les informations relatives à la programmation archéologique. C'est chose faite : Les DRAC et directeurs interrégionaux mettront à l'ordre du jour de leur prochains CTP spéciaux un point d'information sur le plan de charge en matière d'archéologie préventive.

Mutations

La direction de l'Inrap a annoncé qu'elle entreprenait la récolte des vœux de mutations. Elle attend les demandes des agents pour le 30 octobre dernier délai. A vos plumes !

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>